

Date : 29/08/2022

Objet : Communiqué de presse

--- restauration scolaire 2022/2023---

Le Maire de la ville de Cayenne informe les parents des enfants affectés à la restauration scolaire dans les écoles de la ville de Cayenne du report de la restauration scolaire au 12 septembre 2022.

En effet, pour des raisons indépendantes de notre volonté, des pièces essentielles permettant la production des repas n'ont pu être réparées par l'entreprise soumise à la maintenance.

C'est à ce titre que les enfants inscrits à la restauration scolaire pourront prendre leur repas à compter du lundi 12 septembre 2022.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous rapprocher de la direction de la scolarité de la ville de Cayenne.

DIRECTION DE LA SCOLARITE
2 RUE Yves PREVOT
route de Baduel (ancien rectorat)
97300 CAYENNE

Secrétariat du Service des Affaires Scolaires :
0594 29 25 39 / affaires-scolaires@ville-cayenne.fr

Contact :
Secrétariat des affaires scolaires :
0594. 29 25 39

Le Maire de la Ville de Cayenne
Sandra TROCHIMARA

